

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DISIGNAZIONI DI I RAPPRISINTANTI DI L'ASSEMBLEA  
DI CORSICA A L'USSERVATORIU DI A PRUTEZZIONI DI A  
ZITIDDINA DI A CULLITTIVITA DI CORSICA**

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE  
DE CORSE AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE DE LA  
PROTECTION DE L'ENFANCE DE LA COLLECTIVITÉ DE  
CORSE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Observatoire de la protection de l'enfance de la Collectivité de Corse est un organisme placé sous l'autorité du Président du Conseil exécutif de Corse qui se substitue aux deux observatoires départementaux.

Il a pour mission de recueillir, d'examiner et d'analyser des dossiers relatifs à l'enfance en danger et de les adresser à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance.

Cet Observatoire est composé de représentants de l'Etat, des institutions régionales et des associations, notamment les gestionnaires d'établissements et services concernant la protection e l'enfance.

L'article D. 226-3-2 2° du Code de l'action sociale et des familles précise que la Collectivité de Corse y est représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse et deux conseillers à l'Assemblée de Corse désignés par celle-ci.

A cet effet, je vous propose de désigner les conseillers selon la répartition suivante :

- Femu a Corsica : 1 représentant
- Corsica Libera : 1 représentant

Par ailleurs, il est précisé que les conseillers désignés, seront appelés à participer à la séance d'installation de l'Observatoire qui se tiendra le mardi 30 mars 2021 à Bastia.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.